

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Mairie de Saint-Hilaire-De-Riez

Place de l'Église - BP 49 - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

Téléphone : 0251599400 - Adresse internet : <http://www.sainthilairederiez.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus : Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un accord-cadre à bons de commande encadrée par des montants minimums et maximums.

Objet de l'accord-cadre :

PRESTATIONS DE GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES BATIMENTS, SITES ET MANIFESTATIONS, POUR LA VILLE DE SAINT HILAIRE DE RIEZ

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Lieu principal d'exécution :

Ville de Saint-Hilaire-De-Riez

Code NUTS : FRG05

CPV global à la consultation

CPV principal : 79710000-4

CPV propre à chaque lot

Lot n°1 : CPV principal : 79714000-2

CPV additionnel I : 79713000-5

Lot n°2 : CPV principal : 79710000-4

CPV additionnel I : 79713000-5

Pour le lot n°1 : Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans le CCP, notamment, l'hébergement des données sera, dans la mesure du possible, sur le territoire français.

Pour le lot n°2 : Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit respecter les éléments à caractère environnemental définis le CCP, notamment, la prestation de services, doit avoir un impact réduit sur l'environnement. Les déplacements devront être optimisés dans la mesure du possible (effectués de manière groupés)

Les candidats devront prendre en compte qu'en application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire de l'accord-cadre aura l'obligation, dans le cadre de l'exécution des

prestations, de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, dans les conditions fixées dans les documents de la consultation.

Les prestations sont traitées à prix mixtes pour le lot n°1 et unitaires pour le lot n°2.

Dévolution en marchés séparés

Pour le Lot n°1 Télésurveillance, surveillance de bâtiments et sites communaux

Le montant annuel minimum de commandes est de 3 000.00 euros HT.

Le montant annuel maximum de commandes est de 20 000.00 euros HT.

Et ce, y compris pour les périodes reconduites.

Pour le Lot n°2 Sécurité, sureté et gardiennage des manifestations et évènements

Le montant annuel minimum de commandes est de 15 000.00 euros HT.

Le montant annuel maximum de commandes est de 55 000.00 euros HT.

Et ce, y compris pour les périodes reconduites.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconductions tacites, par périodes de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie, ni d'avance obligatoire.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

- L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur ;
- L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

Présentation de candidature :

La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

➤ **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers, fournir un Kbis

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
- Indication de la part de l'accord-cadre que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Visite sur site : facultative, mais conseillée

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : **2023012**

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/03/2023

Date limite de réception des offres : vendredi 14/04/2023 à 17 : 00 : 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par MANDAT ADMINISTRATIF.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions :

Le marché pourra être reconduit tacitement 3 fois par périodes de 12 mois.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Nantes - 6 allée Ile Gloriette – BP 24111 - 44011 NANTES - FRANCE

Tél : 02.40.99.46.00 - Fax : 02.40.99.46.58 - Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr.

Introduction des recours : 60 jours

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres, mais souhaitable pour un meilleur suivi de procédure. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'offre financière, de chaque lot, devra être signée électroniquement. L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur **au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.**